

Charte d'utilisation et de bonne conduite de la Page Facebook

« Commune de Sombrefe – Officiel »



La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation et de bonne conduite de la page Facebook « Commune de Sombrefe – Officiel ».

Objet de la page Facebook « Commune de Sombrefe – Officiel »

La page Facebook « Commune de Sombrefe – Officiel » est gérée exclusivement par le personnel administratif du Service Communication de la Commune de Sombrefe.

Elle a pour objectif d'informer non seulement les citoyens de l'entité mais aussi toute personne intéressée par la Commune de Sombrefe. Les contributions publiées sur cette page par le Service Communication ont un lien direct avec la Commune de Sombrefe. Elles portent notamment sur les événements organisés, coorganisés ou soutenus par la Commune, l'actualité de la Commune, les services proposés par l'Administration, les projets, les annonces exclusives, les informations prioritaires et les avis d'utilité publique qui nécessitent d'être portés à la connaissance des citoyens.

La Page Facebook « Commune de Sombrefe - Officiel » a également pour objectif de développer une communauté internet conviviale sur la Commune de Sombrefe et son actualité, et de donner l'occasion à cette communauté de se rencontrer au sein d'un espace public d'échanges d'opinions, d'idées et/ou de connaissances.

Accès

L'accès à la Page Facebook « Commune de Sombrefe - Officiel » est ouvert à toutes et à tous, dans le respect des opinions et des droits de chacun.

Pour y accéder, l'internaute doit s'être inscrit au préalable sur le site Internet du réseau social « Facebook », dans le respect des conditions définies par Facebook.

Toute personne qui « aime » la page, s'y abonne, poste un commentaire ou interagit de quelque manière que ce soit devient un « utilisateur » au sens de la présente charte.

L'utilisateur accepte pleinement et sans aucune réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur cette Page, à la respecter.

Pour le surplus, la Page Facebook « Commune de Sombrefe - Officiel » est soumise aux conditions de fonctionnement du site internet Facebook.

Suppression des contributions et désinscription

L'utilisateur peut, à tout moment :

- Supprimer ses propres contributions/commentaires publiés sur la Page Facebook « Commune de Sombrefe - Officiel », selon les fonctionnalités prévues par le site internet Facebook ;
- Se désinscrire de la Page Facebook « Commune de Sombrefe - Officiel ».

Droits et devoirs des utilisateurs

La liberté d'expression et d'opinion est un droit fondamental. Ce droit connaît toutefois certaines limites.

L'utilisateur de la Page Facebook « Commune de Sombrefe - Officiel » s'engage notamment à ce que le contenu de ses contributions/commentaires respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes. Il

s'engage également à respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des débats suite à ses contributions/commentaires et à respecter les autres utilisateurs.

Sans que cette liste ne soit exhaustive, il est interdit de publier sur le « mur » de la Page « Commune de Sombrefe - Officiel » :

- Des contributions à caractère violent, dénigrant, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile, xénophobe, homophobe, sexiste, antisémite ou islamophobe ;
- Des contributions incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme ;
- Des contributions faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- Des contributions appelant au meurtre ou incitant à la commission d'un délit ;
- Des contributions incitant à la discrimination et/ou à la haine ;
- Des contributions injurieuses, grossières, vulgaires, et/ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures.
- Des contributions qui porteraient atteinte ou seraient susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité, comme celles reproduisant sans autorisation une œuvre ou une contribution protégée par des droits de propriété intellectuelle, celles portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée, à la protection des données personnelles d'un tiers, à la réputation d'une marque ou d'une personne physique ou morale ;
- Des contributions qui ont un contenu publicitaire, promotionnel, commercial ou qui contiennent des liens vers des sites web ayant un tel contenu ;
- Des attaques gratuites, virulentes et directes à l'encontre d'une personne, d'un groupe de personnes, d'idéologies et/ou de convictions ;
- Des contributions hors sujet ou dont la fréquence peut nuire à la participation équitable de tous ;
- Des contributions relayant des informations liées à des situations individuelles ;
- Des contributions mentionnant des coordonnées personnelles ;
- Des contributions mentionnant des liens hypertextes inappropriés ;
- Des contributions propageant de fausses informations (Fake news) induisant les citoyens en erreur, pouvant leur nuire ou nuire à la Commune de Sombrefe ;
- Des contributions nuisant au bien-être de la communauté.

En outre, les utilisateurs sont tenus de respecter la Commune de Sombrefe et toute personne y travaillant ou y exerçant un mandat. La Commune de Sombrefe est ouverte à la critique, positive comme négative, pour autant qu'elle soit constructive et qu'elle ne soit pas insultante, dénigrante ou inutilement virulente.

[Responsabilité des propos tenus et modération](#)

Les contributions/commentaires postés sur le « Mur » de la Page Facebook « Commune de Sombrefe - Officiel » sont de la seule responsabilité des utilisateurs les ayant mis en ligne. La Commune de Sombrefe ne pourrait en aucun cas être tenue responsable de ces contributions/commentaires et des conséquences de leur diffusion.

Afin de permettre des échanges constructifs entre les différents utilisateurs de la Page Facebook « Commune de Sombrefe – Officiel », l'espace de discussion constitué par le « mur » de la Page fait l'objet d'une modération.

Cette modération est effectuée à posteriori par du personnel administratif du Service Communication de la Commune de Sombrefe pendant les jours et heures de travail.

Les modérateurs sont chargés d'éviter que des contributions contraires aux lois, aux règlements, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à cette charte apparaissent sur le « Mur » de la Page Facebook « Commune de Sombreffe - Officiel ».

Cependant, la modération étant réalisée à posteriori et pendant les jours et heures de travail du personnel administratif de la Commune de Sombreffe, la Commune de Sombreffe ne peut garantir la licéité, la probité et la qualité des contributions/commentaires postés sur sa page Facebook.

En outre, l'utilisateur reconnaît la possibilité/le droit aux modérateurs de contrôler ses contributions/commentaires à tout moment. Les modérateurs pourront supprimer discrétionnairement toute contribution/tout commentaire contraire aux prescrits des paragraphes « droits et devoirs des utilisateurs », ou jugées non conformes à l'esprit de convivialité et de respect animant l'espace de discussion du « mur » de la Page Facebook « Commune de Sombreffe – Officiel ».

La suppression d'une contribution ou d'un commentaire par le modérateur communal sera consignée dans un registre contenant :

- Le texte de la contribution/du commentaire retiré ;
- Le contexte dans lequel la contribution/le commentaire a été publié et
- Le motif repris dans la charte justifiant la suppression de la contribution/du commentaire.

En dernier recours, les modérateurs pourront, si cela s'avère nécessaire, bannir définitivement l'utilisateur de la Page Facebook « Commune de Sombreffe – Officiel ».

Données personnelles des utilisateurs

La Page Facebook « Commune de Sombreffe - Officiel » ne dispose pas des données personnelles des utilisateurs du réseau social Facebook. Seule l'identité indiquée sur le profil des utilisateurs Facebook apparaît sur la Page Facebook « Commune de Sombreffe - Officiel ».

Droit à l'image

Lors de manifestations ou d'activités dans l'entité, des photos sont régulièrement communiquées au Service Communication. La publication de ces photos sur la Page Facebook « Commune de Sombreffe – Officiel » est généralement très appréciée des internautes. Il nous est cependant matériellement impossible d'obtenir le consentement de toutes les personnes figurant sur les photos lors de ces événements. Dans le cas où une personne se reconnaîtrait sur une de ces photos et souhaiterait ne pas apparaître, elle peut prendre contact avec le Service Communication via info@sombreffe.be en mentionnant la publication et la date de celle-ci et en détaillant la photo concernée. La photo sera alors retirée dans les meilleurs délais.

Signalement

Chaque utilisateur peut à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à la société Facebook, selon la procédure de signalement mise en place par la société Facebook, ou en informer l'équipe de modérateurs (issue du personnel administratif du Service Communication de la Commune de Sombreffe) via l'adresse mail : info@sombreffe.be

Netiquette (ou bonnes pratiques à l'usage des internautes)

Il est demandé :

- D'éviter d'écrire en majuscules (cela revient à crier et peut être perçu comme étant agressif) ;
- De tenir un langage en français correct ;
- De ne pas faire de détournement de « post », c'est-à-dire d'évoquer un sujet sans rapport avec le sujet du « post » dans les commentaires ;

- D'éviter le spam en publiant plusieurs fois le même message sur plusieurs statuts ou commentaires.

Vos questions à l'Administration

La Page Facebook « Commune de Sombreffe – Officiel » est une plateforme idéale pour être tenu informé des activités organisées sur le territoire de la Commune de Sombreffe.

Elle n'est, en revanche, pas adaptée pour interpeller les personnes y exerçant un mandat ainsi que les services de l'Administration. Dès lors, aucune réponse à des questions spécifiques ou individuelles ne sera apportée via ce canal de communication.

Pour les questions à adresser à l'Administration communale, il est demandé d'utiliser le courrier électronique (info@sombreffe.be), le courrier papier ou le téléphone. Toutes les informations de contact sont disponibles sur le site Internet www.sombreffe.be.

Évolution de la Page Facebook « Commune de Sombreffe-Officiel »

Les modalités d'accès à la Page Facebook « Commune de Sombreffe - Officiel » et son utilisation étant régies par la société Facebook, celles-ci sont susceptibles d'évoluer, ce qui n'empêche en aucun cas l'application de la présente charte.